

Évolution politique du Canada



apporter son aide dans l'étude des questions constitutionnelles. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, à l'exception d'un seul, ont soumis des propositions relativement à une nouvelle Constitution. Les discussions ont abouti à la rédaction d'un projet de charte présentant des réformes constitutionnelles précises, notamment une nouvelle procédure de modification. La charte a été étudiée à la Conférence constitutionnelle de Victoria en juin 1971, mais elle n'a pas été acceptée.

Des conférences fédérales-provinciales des premiers ministres ont été convoquées en octobre 1978 et en février 1979 pour étudier diverses questions concernant le renouvellement de la Constitution, entre autres la modification de certaines institutions centrales (le Sénat et la Cour suprême), une charte intrinsèque des droits et des libertés, une répartition nouvelle des pouvoirs législatifs, et une formule de modification. Cette initiative devait se poursuivre par le truchement d'un Comité permanent des ministres chargé de la Constitution.

Le pouvoir de conclure des traités

2.1.2

Le gouvernement fédéral est chargé des affaires extérieures. Sa politique, dans l'exercice de cette compétence, est de promouvoir les intérêts de l'ensemble du pays et de tous les Canadiens.

Pour ce qui est des questions concernant spécifiquement les provinces, la politique du gouvernement canadien consiste à faire tout ce qui est en son pouvoir pour aider celles-ci à réaliser leurs propres aspirations et à atteindre les buts qu'elles se sont fixés, comme en témoigne la signature d'une entente en matière d'éducation entre le Québec et la France en février 1965. Les autorités provinciales et fédérales ont collaboré à l'établissement d'une procédure permettant au Québec, dans le cadre de la Constitution